

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation: 4 avril 2019

<u>Présents</u>: Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU. Bruno MOUNIER, Christine RATEAUD et Emilie JOLLY.

<u>Absents excusés</u>: Laurent COSNAR (donne pouvoir à Emilie JOLLY), Aurélie ROY (donne pouvoir à Frédéric BRUNETEAU) et Peggy PELLETIER (donne pouvoir à Bruno MOUNIER)

Secrétaire de séance : Emilie JOLLY

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Monsieur le Maire se retire de la salle pour cette délibération.

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Mr Daniel RENAULT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

1° lui donnent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2018	203 433.00 €	48 538.77 €
Dépenses 2018	158 089.50 €	39 403.09 €
Total année 2018	45 343.50 €	9 135.68 €

- 2° Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3° reconnaissent la sincérité des restes à réaliser
- 4° arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2018, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Affectation au 001, excédent d'investissement : 9 135.68 €

Affectation au 002, excédent de fonctionnement reporté : 40 040.01 €

Affectation au 1068 : 5 303.49 €

VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2019. Les taux se présentent comme suit :

• Taxe d'habitation : 10.67 %

Taxe foncière sur le bâti : 17.87 %
Taxe foncière sur le non bâti : 44.67 %

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions de la façon suivante et inscrit cette somme au budget 2019, compte 6574 :

• ACCA de LE MUNG : 100 €

Comité des Fêtes de LE MUNG: 100 €

• FNACA: 50 €

France Alzheimer : 50 €
Hôpital pour les enfants : 50 €

Institut Bergonié : 50 €
Marché de l'espoir : 50 €

• Sclérosés en plaques nafsep : 50 €

Ligue contre le cancer : 50 €

Donneurs de sang bénévoles : 30 € soit un total de 580 €.

Une réserve de 370 € sera prévue au budget 2018 afin de faire face à d'éventuelles demandes de subventions en cours d'année. Le compte 6574 sera donc crédité de la somme **700** €.

BUDGET 2019 COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget.

Après débat, les membres acceptent à l'unanimité, le vote du budget qui s'équilibre en section d'investissement à 211 641.16 € et en section de fonctionnement à 205 754.01 €.

LOTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire se retire de la salle pour cette délibération.

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur RENAULT Daniel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 :

1° lui donnent acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2018	72 574.29 €	27 306.10 €
Dépenses 2018	934.14 €	78 322.23 €
Total année 2018	71 640.15 €	- 51 016.13 €

^{2°} Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

LOTISSEMENT COMPTE DE GESTION 2018

^{3°} reconnaissent la sincérité des restes à réaliser

^{4°} arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1**^{er} **janvier 2018 au 31 décembre 2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LOTISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé, le compte administratif 2017, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

- Affectation au 001, déficit d'investissement reporté : 51 016.13 €
- Affectation au 002, excédent de fonctionnement reporté : 20 624.02 €
- Affectation au 1068 : 51 016.13 €

BUDGET 2019 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget.

Après débat, les membres acceptent à l'unanimité, le vote du budget qui s'équilibre en section d'investissement à 458 245.61 € et en section de fonctionnement à 388 122.86 €.

SUBVENTION VOIRIE D'URGENCE

Monsieur le maire informe le conseil Municipal qu'il est possible de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la subvention dite « voirie d'urgence » pour des travaux prévus cette année.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention « voirie d'urgence » et le charge à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DEVIS TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le maire informe le conseil Municipal qu'il est prévu sur ce budget de refaire des travaux de point à temps sur les voiries communales pour un montant de 9 480.24 € - travaux réalisés par le Syndicat de Voirie.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- 1. <u>Fibre optique</u>: Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place avant fin 2021 de la fibre optique sur tout le département.
- 2. <u>Puits les Abelins : Monsieur BRUNETEAU a constaté que le puit situé à proximité de la propriété de Madame LASJAUNIAS a été entretenu par le nouveau propriétaire. Il a également constaté que ce puits n'est pas sécurisé. Il est demandé de se renseigner à qui appartient ce puit et le cas échéant de faire la mise en sécurité.</u>

L''ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.